

Règlement complémentaire pour le Championnat Territorial WESTERN 2018

Hippodrome Henry Milliard 27 Octobre 2018

Ces Finales sont destinées à :

- **Garantir à tous les cavaliers, les parents, les entraîneurs, les enseignants le respect des exigences techniques des catégories Club et Amateur.**
- **Améliorer le niveau technique des concurrents.**
- **Valoriser des organisations de qualité.**

Epreuves Western

Participation aux finales

Ce championnat est réservé aux cavaliers des catégories Club 1 et 2, Amateur 1 et 2, Amateur Formation, et Amateur Elite, licenciés et qualifiés comme ce qui suit:

Les concurrents devront participer activement à au moins 2 concours d'équitation western du CRE-NC durant la saison 2018.

Par « participation active » Il est entendu : Etre réellement présent dans l'épreuve où le couple cheval/cavalier aura été préalablement inscrit.

Un cavalier qui se qualifie dans une discipline avec le même ou un cheval différent tout au long de l'année, en obtenant le nombre de participations nécessaires, sera qualifié pour le Championnat avec la possibilité de choisir son cheval.

(Exemple : Melle Durant monte Japelou sur le 1^{er} concours de l'année puis Hilton sur le 2^{ème} concours mais à chaque fois en Reining Amateur 1, après le 2^{ème} concours, Melle Durant est qualifié en Reining amateur 1 avec le cheval de son choix pour le championnat)

Si un même cavalier est qualifié dans deux catégories différentes, il devra choisir 1 seule catégorie pour le Championnat Territorial.

Le regroupement de catégorie sera possible afin d'offrir des podiums à toutes les épreuves de Championnat.

Il est adopté que les niveaux Club2 seront regroupés avec les Club1 et de regrouper les niveaux Amateur 1 et 2 ou encore Amateur 1 et Amateur Elite. Bien sûr chaque parcours sera adapté au niveau.

Le Reining Amateur 1 Formation ne sera regroupé avec aucune autre catégorie de Reining (Conformément au règlement FFE)

Normes techniques

Toutes les questions ayant trait à l'organisation de cette Finale Territoriale, il devra être fait référence au Règlement des compétitions de la FFE et à l'avenant NC de la discipline.

Pour le jugement technique de ces compétitions il est fait application du Règlement des compétitions de la FFE 2018 : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de chaque discipline.

Avenants Western :

- Le commissaire de paddock pour les manches du Championnat et pour le Championnat de Nouvelle-Calédonie ne devra avoir aucune qualification précise mais faire respecter les règles de sécurité.
- Un cavalier ne peut monter un étalon en catégorie Amateur et/ou Pro qu'à compter du jour anniversaire de ses 19 ans.
- Pour les concours CRE-NC, le pattern de Reining pour les classes Amateur et Club sera le pattern

choisi par l'organisateur.

- Il sera demandé à tous les concurrents d'être titulaire d'une licence de compétition FFE niveau Club et cela même s'il participe à des épreuves Amateur junior, Amateur, Amateur Formation, Amateur Elite , Pro. Pour cela, le cavalier devra envoyer au service SIF 14 490 LITTEAU- France, avant la date du 1^{er} concours de sa saison, un certificat médical avec la mention « apte à la pratique de l'équitation en compétition » et pour les mineurs, en plus, une autorisation parentale.
- Un cavalier est considéré comme junior jusqu'à la fin de l'année civile de ses 18 ans. Un cavalier junior ne peut pas monter un mâle entier, dans aucune catégorie que ce soit. Il devra porter une bombe lors de la totalité du concours et cela dès qu'il est à cheval.
- Lors d'une compétition comptant pour le Championnat CRE-NC, une réclamation est recevable si elle est faite le jour même du concours, par écrit à l'attention du président du jury et accompagné d'un chèque de 5 000F. Le président du jury aura 30 minutes pour donner sa réponse. Si celle-ci est défavorable à la réclamation alors le dossier sera transmis à la Commission Juridique et Disciplinaire du CRE-NC qui statuera lors d'une de ses réunions.
- Il est obligatoire que tous les numéros SIRE ou UPRA et la date de naissance des chevaux soient identifiés sur la fiche d'inscription, sinon le cheval ne peut pas être engagé au concours.
- Pour la sécurité lors des concours, si le juge souhaite vérifier la bride après le passage du cavalier dans tout type d'épreuve, le cavalier doit mettre pied à terre avant d'enlever la bride à son cheval et devra la lui avoir remise avant de sortir de la carrière de concours.
- Durant le déroulement d'un concours CRE-NC, si pour des raisons d'organisation (nombre de candidats peu élevé dans une même épreuve), un cavalier ayant plusieurs chevaux dans la même épreuve ne dispose pas du temps réglementaire de 20 minutes pour la détente de ses chevaux, il sera autorisé sur décision du président du jury, à un cavalier différent de celui avec lequel le cheval forme un couple durant ce concours de détendre ce dernier. Ce 2^{ème} cavalier devra être d'un niveau égal ou inférieur à celui du compétiteur. Cela uniquement dans la carrière de détente officielle et pas dans la carrière de compétition et si le cavalier respecte le règlement FFE en vigueur (tenue, harnachement, licence...).
- Pour les épreuves de Barrel Race et de Pole Bending la carrière de concours peut mesurer au minimum 40m par 20 m
- Les patterns des concours CRE Western pourront être envoyés par le président du concours par emails aux cavaliers inscrits, 24hrs avant le concours. *Ce n'est pas une obligation*, c'est le président du concours qui décide de cet envoi ou non afin par exemple, de permettre aux cavaliers de venir avec leurs parcours déjà imprimé sur le terrain de concours. Mais cela ne change pas le fait que les patterns seront affichés 1hr avant le début du concours.
- Feuille d'inscription : afin de simplifier le travail du secrétaire du concours, l'âge du cheval, la date du dernier vaccin et une copie du carnet de vaccin sera demandé, voir Annexe 1

Avenants nouveaux pour 2018 :

-Les chevaux de 3 ans pourront participer aux épreuves en Amateur et Amateur Elite

-Règles dans la carrière de détente :

Tenue : casquette ou chapeau, t-shirt ou chemise avec manches courtes ou longues, chaussures fermées

Comportement : interdit de fumer, de boire de l'alcool, de consommer des stupéfiants, aux compétiteurs

Détente des chevaux : il est rappelé que seul le cavalier participant avec un cheval au concours peut monter ce dernier dans la carrière de détente.

Jury:

Mme Justine Morlet et Mme Mapp Fiona seront les 2 juges FFE western national Elite et seront les présidentes du jury.

Pour les épreuves de Trail, Reining, Horsemanship et Showmanship, leurs notes seront additionnées pour établir le classement final. Pour les épreuves de western Pleasure, un classement commun après concertation des 2 juges sera établi pour le classement final.

Les résultats énoncés par les présidentes du jury seront officiellement les résultats des épreuves comptant pour la finale territoriale Western du CRE-NC 2018.

Un agent de liaison entre le jury et le secrétariat effectuera les vérifications des scores et du classement avant proclamation des résultats conformément aux dispositions possible par le règlement fédéral.

Terrains, Matériels et Déroulements

L'organisateur doit se référer aux exigences détaillées dans les Dispositions Spécifiques à l'équitation western du Règlement des compétitions de la FFE.

Le programme de la Finale d'équitation western : Samedi 27 Octobre 2018

Matin sur l'Hippodrome Henri Millard à Nouméa:

SHOWMANSHIP CLUB 2

SHOWMANSHIP CLUB1

SHOWMANSHIP AMATEUR 2

SHOWMANSHIP AMATEUR 1

TRAIL CLUB 2

TRAIL CLUB 1

TRAIL AMATEUR 1

HORSEMANSHIP CLUB 2

HORSEMANSHIP CLUB 1

HORSEMANSHIP AMATEUR 1

WESTERN PLEASURE CLUB 1

WESTERN PLEASURE AMATEUR 1

Remise des prix

Après-midi : carrière ACEW de Paita

Le lieu des épreuves devra avoir une carrière de compétition dont le sol est adapté aux exigences des figures de reining et en respect du règlement fédéral

REINING Club 1

REINING Amateur 1

Cette Finale nécessite des installations appropriées, à savoir :

- une carrière, suffisamment grande pour que les épreuves se déroulent en toute sécurité pour les cavaliers et les chevaux (le minimum étant 25 m x 50 m pour le Reining)
- une autre carrière, plus petite, pour la détente des chevaux avant le début des épreuves.
- un terrain suffisamment vaste et à proximité si possible de la carrière, pour permettre aux cavaliers de garer leurs vans et éventuellement de faire de petits parcs provisoires pour y mettre leurs chevaux. Si ce n'est pas le cas, les chevaux peuvent être mis au box si le centre qui accueille les concours a des boxes disponibles à louer. Dernière solution, attacher les chevaux aux vans ou entre des arbres dans la mesure du possible. Sur ce terrain et en accord avec le propriétaire des lieux, peuvent aussi s'installer éventuellement des exposants de matériel d'équitation.
- plusieurs points d'eau
- un endroit pour les membres du jury, de l'organisation et du commentateur des épreuves (au minimum une table et une chaise)
- prise de courant pour brancher la sono et le micro et éventuellement un PC portable

- le matériel nécessaire pour les épreuves de Trail, Horsemanship, Showmanship et Reining notamment : barres en bois réglementaires, pont en bois, chandeliers ou porte, cônes, etc. fournis par le centre qui accueille le concours.
- des sanitaires dans un état correct
- un maréchal d'astreinte dont le numéro de téléphone sera affiché aux écuries et au jury

Cela en vertu du règlement FFE 2018

Une remise des prix générale sera faite après toutes les épreuves, en tenue et à cheval avec tour d'honneur.

Engagements

Le montant des engagements est fixé par le CRE NC à 1 500 f par concurrent et par épreuves pour l'ensemble des catégories de la Finale.